ROUBAIX

Les réceptions du jour de l'an. — Hier soir, à l'occasion de la nouvelle année, *M. Eugène Motte*, député-maire, entouré de MM. Chatteleyn, Sayet, Leblanc, Lehoucq, Deschodt et Browaeys, adjoints, a reçu, dans le grand salon de l'Hôtel de Ville : MM. les juges au Tribunal du commerce, les membres du Conseil municipal, les consuls, le capitaine de gendarmerie, les officiers du corps des sapeurs-pompiers, les membres de la Chambre de commerce, les juges de paix.

Le Commissaire central et les Commissaires d'arrondissement ; le personnel de l'administration des contributions indirectes : les officiers de douanes ; le personnel de l'Enregistrement ; des postes et télégraphes ; le vérificateur des poids et mesures ; l'Inspecteur du travail ; le directeur de la Maternité-Boucicaut ; le *Conseil supérieur de l'Ecole Nationale des Arts Industriels*.

La Commission administrative du Bureau de Bienfaisance ; le Comité directeur de la Caisse d'Epargne ; la Commission des logements insalubres ; les répartiteurs ; le personnel de l'Ecole nationale des Arts industriels ; du Conservatoire national de Musique ; le personnel enseignant, présenté par M. Bourbon, inspecteur ; le receveur de l'Enregistrement ; le directeur de la Banque de France ; les chefs de gare.

M. le secrétaire-général de la Mairie et le personnel du secrétariat ; le receveur municipal, le personnel de l'octroi, des bâtiments municipaux, de la voirie, de la Condition publique, de l'Inspection sanitaire, du Service des eaux, l'Inspecteur des logements insalubres, le personnel de la police, le receveur des *établissements charitables, les professeurs* de langues vivantes, la Commission de la Grande Harmonie et de la Roubaisienne.

Pour tous, M. le Maire a eu un mot aimable. Aux membres de la Chambre de Commerce, il a demandé qu'ils fassent entendre les paroles nécessaires pour que l'application de la loi Millerand-Coillard ne produise pas de baisse dans les salaires des ouvriers.

M. le Maire a présenté ses vifs regrets à M. Bourbon qui lui a annoncé la prochaine retraite de M. Chauchoy, le distingué directeur de l'école de la rue Montaigne, et à M. Peltier, l'infatigable directeur de l'octroi qui parle aussi de quitter son service pour prendre un repos bien gagné.

Distinctions honorifiques. — Le *gouvernement de la République vient*, à l'occasion de la nouvelle année, de décerner deux distinctions honorifiques auxquelles nous *applaudissons grandement*.

Médaille militaire. — M. Pruvost Joseph, maréchal-des-logis chef de gendarmerie, vient d'obtenir la médaille militaire.

M. Pruvost, né le 16 octobre 1857, à Samer (Pas-de-Calais), fut incorporé dans le 3e génie le 8 novembre 1878, nommé brigadier le 18 août 1879 et maréchal-des-logis le 6 octobre 1881.

Le nouveau médaillé entra comme gendarme à cheval, dans la compagnie du Pas-de-Calais, le 13 décembre 1884.

Le 8 juillet 1890, il passait à la compagnie du Nord comme brigadier. Maréchal des logis en mars 1895, M. Pruvost fut promu chef en 1900 et vint en cette qualité à Roubaix le 20 juillet de la même année.

Depuis qu'il est parmi nous, M. Pruvost, très ferme dans le service, mais bon et juste avec ses hommes, a su s'entourer de très nombreuses sympathies qui, avec nous, applaudiront à la distinction méritée que le *gouvernement de la République vient de lui décerner* après 24 ans de bons et loyaux services.

Mérite agricole. — M. A. Querré, inspecteur des beurres, vient, lui aussi, de se voir conférer par le gouvernement de la République une distinction grandement méritée : la croix du mérite agricole.

M. A. Querré, né le 12 février 1854, entrait dans les contributions indirectes en 1874.

Nommé contrôleur à Meaux, il vint en la même qualité à Roubaix, en 1899.

Depuis deux ans, M. Querré est attaché au ministère de l'agriculture en qualité d'inspecteur des beurres.

Impitoyable pour ceux qui falsifient les beurres qu'il est chargé de défendre au nom de la santé publique, M. Querré n'en est pas moins pour ses très nombreux amis un homme charmant, intruit, distingué, et, ce qui ne gâte rien, un républicain sincèrement convaincu.

Nous qui le connaissons et qui savons rendre justice à sa haute valeur, nous nous réjouissons particulièrement de la distinction qui vient souligner, récompenser, les nombreux services que dans ses fonctions d'inspecteur des beurres, M. Querré a su rendre à la société, à la santé publique.

Marius VÉRAN

Tentative de suicide. — Mlle Cjobert Haydée, 20 ans, *sans profession*, demeurant en garni, rue Pierre Motte, 9, a tenté de s'empoisonner en absorbant le contenu d'une fiole de teinture d'iode.

La désespérée, dont l'état n'est pas grave, a été admise à l'Hôtel-Dieu.

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré mercredi soir, dans la cour de l'immeuble occupé par la Compagnie Singer, 20, Grande-Rue.

Une personne de la maison a mis le feu à de la paille en vidant des cendres.

Les pompiers de permanence avertis, ont éteint ce commencement d'incendie.

Le chapitre des vols. — L'agent Marienné a mis en état d'arrestation le nommé Dehaye Arthur, 23 ans, journalier, au moment où il dérobait un balai à l'étalage de M. Taccen-Dubois, épicier, rue d'Alsace, 84.

PRINCESSE MAKOKO SAVON Victor VAISSIER *Nouveau Parfum*,

Graves accidents de travail. — M. Arcelon Henri, 42 ans, aiguiseur, chez M. Cavrois-Mahieu, demeurant 7, rue Beaurewaert, a eu la main déchirée par le grand tambour d'une carde, en voulant enlever un morceau de coton qui se trouvait sur la platine.

Le blessé qui porte une plaie contuse enlevant la peau du dos de la main droite, devra subir, sauf complication, une incapacité de travail d'au moins *un mois*.

— M. Auguste Vanmarck, 62 ans, demeurant à Croix, menuisier chez M. Jules Lecapitaine, s'est fait une entorse de l'épaule droite en soulevant une porte.

Quinze jours de repos.

M. Gabriel Desbonnet, 24 ans, demeurant rue de la Conférence, cour Platel, 2, manœuvre chez M. Rasson-Gossart, a eu les doigts de la main droite serrés entre un sac de ciment et une brique.

Le blessé, qui s'est fait une plaie superficielle avec contusion violente et déchirement de l'ongle de l'annulaire, devra subir une incapacité de travail de quinze jours.

— M. Louis Debarbieux, 17 ans, demeurant boulevard de Paris, 17, aide-teinturier chez MM. Motte-Meillassoux, a été brûlé à la figure par des éclaboussures d'eau bouillante. 15 jours de *repos*.

— M. Clément Dewailly, 46 ans, demeurant rue de la Lys, fort Wattel, 50, teinturier chez MM. Motte-Bourgeois, s'est fait une plaie contuse au petit doigt de la main gauche en nettoyant un plateau. 20 jours de repos.

COMPAGNIE DU GAZ DE ROUBAIX

AVIS IMPORTANT

Le nombre des demandes d'installations avec compteur à paiement préalable étant très considérable, nous avons l'honneur d'informer les intéressés que nous y donnons suite dans la mesure du possible et suivant l'ordre d'inscription.

Par ces temps de gelée, nous recommandons à nos abonnés de garantir leurs compteurs ainsi que les moteurs à gaz, s'ils veulent éviter des ennuis.

Dans la police — Par décision municipale en date du 30 décembre 1903, l'agent de sûreté Paris est élevé à la 2e classe. Toutes nos félicitations à l'agent Paris.

LUMINOL *Savon pour le Linge, les Laines les Flanelles et le Ménage*

Les arrestations. — Le nommé De Wægenaere Benoni, 60 ans, journalier, demeurant rue du Chemin-de-Fer, 41, a été mis en état d'arrestation, sous l'inculpation de mendicité.

SALLE DOMINIQUE
Rue de l'Alouette, 60, ROUBAIX

Vendredi 1er Janvier 1904, à 7 heures

GRAND BAL

Entrée : Cavalier **1** franc. — Dame **0** fr. **50**
A 10 HEURES : CAKE-WALK

La loi Grammont. — Procès-verbal a été dressé à la charge de J.-B. Neuvejean, 25 ans, domestique au service de M. Voreux, rue du Chemin-de-Fer, 47, pour mauvais traitement envers son cheval.

CROIX

A la Mairie. — A l'occasion de la nouvelle année, les bureaux de la Mairie seront fermés aujourd'hui vendredi et demain samedi, à partir de midi.

Un vol. — Mardi soir, pendant une courte absence de M. Dambrin, demeurant rue de l'Avenir, un malfaiteur s'est introduit chez lui et s'est emparé d'une somme de 20 fr.

Tentative de suicide. — Au cours d'un accès de fièvre chaude, M. Alfred Playout, 62 ans, demeurant 64, rue Chevreul, s'est donné un coup de couteau dans la région du sternum.

La blessure est très légère.

TOURCOING

Bonne année. — Nous avons le devoir de présenter à nos lecteurs et amis nos meilleurs vœux et souhaits à l'occasion de l'année qui commence en ce jour.

Au point de vue politique, nous avons le ferme espoir que 1904 apportera à notre grand parti républicain de belles victoires.

En mai ont lieu les élections municipales.

Il n'est aucunement douteux que la confiance des électeurs sera continuée à la municipalité actuelle qui a tant fait jusqu'ici pour le bien de Tourcoing et de sa population.

C'est certainement à une énorme majorité que la liste républicaine sera envoyée siéger à l'Hôtel de Ville.

En juillet, auront lieu les élections cantonales et cette fois encore la victoire, à coup sûr, sera pour nous.

Exposition de Saint-Louis. — La ville de Tourcoing, sur l'initiative de M. le Ministre du Commerce, prendra part à l'Exposition de Saint-Louis (Amérique), qui doit avoir lieu en 1904, par l'envoi de plans et de photographies destinées à montrer le degré d'accroissement de la ville pendant la période de 50 ans qui s'est écoulée de 1853 à 1903.

Le Maire a l'honneur d'informer ses concitoyens, que l'Administration municipale a décidé qu'avant que ces plans et photographies soient expédiés en Amérique, le public sera admis à les examiner le dimanche 3 janvier prochain de 9 heures du matin à 4 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, salle des adjudications (entrée par la place Victor Hassebroucq).

Bibliothèque communale. — En conformité de l'article 1er de son règlement la Bibliothèque communale sera fermée du 1er au 3 janvier.

Les funérailles de M. Demory. — Dans notre numéro d'hier, nous avons parlé des *funérailles de M. Edmond Demory*, instituteur-adjoint, à l'école de la rue Brézin, décédé dans sa famille, à Saméon, après une *cruelle maladie*.

Voici aujourd'hui, quelques détails complémentaires sur cette triste cérémonie,

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Boddaert, Maniez, Huart et Delfosse, collègues et amis du défunt.

Deux discours ont été prononcés sur sa tombe : l'un par M. Hoguet, instituteur-adjoint, rue Brézin, remplaçant M. Faidherbe, directeur empêché, par l'état de sa santé, de se rendre aux obsèques; l'autre, par M. Navarre, instituteur-adjoint, rue d'Oran.

Discours de M. Hoguet

C'est avec les sentiments de la plus profonde douleur, qu'au nom des collègues de l'école de la rue Brézin et, je puis le dire, au nom du personnel enseignant de la ville de Roubaix, je viens, au bord de cette tombe, dire à notre ami, un éternel adieu.

Une voix plus autorisée aurait pu vous dire ce que fut Edmond Demory comme instituteur, comme éducateur. Mais, s'il était estimé de ses chefs pour sa haute valeur pédagogique, ses *qualités morales le faisaient aimer de tous ceux* qui l'approchaient.

Après avoir été préparé par l'instituteur de Saméon (M. Boucher), il entre à l'école normale en 1880.

Pendant les trois années qu'il y passe, il se crée des amitiés solides parmi les camarades de sa promotion. Déjà alors il se montre affable, obligeant et peut être proposé à tous comme un modèle.

En 1883, il est nommé instituteur-adjoint, à Roubaix, dans cette école de la rue Brézin qu'il n'a jamais quittée et où il n'a compté que des amis. Pour lui, en effet, l'école était comme une seconde famille; tous avaient pour lui la plus chaude et la plus sincère affection. Comment eût-il pu en être autrement? Son caractère ferme, tempéré par une certaine réserve que l'on aurait *pu prendre pour de la timidité*, la distinction dont sa personne était empreinte, le désir de rendre service aux autres ou de leur être agréable, tout le rendait cher à ses collègues.

Quand parfois des froissements se produisaient autour de lui, il s'empressait d'interposer son autorité morale que nul ne songeait à constater.

Sa qualité dominante était la bonté, et c'est pour cela que ses élèves l'affectionnaient, que tous ses collègues de l'enseignement étaient heureux de se rencontrer avec lui.

Vous tous, qui vous pressez aujourd'hui autour de cette tombe prématurément ouverte, vous, ses anciens élèves des cours de langues, et vous qu'un commerce journalier rapprochait de notre cher Edmond ; vous aussi, habitants de Saméon, accourus pour le conduire à sa dernière demeure ne proclamez-vous pas, par votre présence, toute *l'estime que vous aviez pour lui*, et l'attachement que sa bonté avait su vous inspirer !

Et maintenant, si je me tourne vers ces deux bons vieillards auprès de qui il était si heureux d'accourir, je me sens étreint par une poignante émotion, et je me sens impuissant à adoucir leur douleur. Je les prie cependant de jeter les yeux sur cette foule pressée et recueillie qui pleure avec eux ce fils si tendre, si dévoué qu'ils ont perdu, et cette vue apportera peut-être quelque allégement à leur peine.

Cher Edmond, votre souvenir restera profondément gravé dans notre cœur. Au nom de nos collègues, au nom de vos nombreux amis, je vous adresse le suprême Adieu !

Discours de M. Navarre

Mesdames, Messieurs.

C'est au nom des élèves de l'école normale de Douai, de la promotion de 1880-1883, que je suis appelé, pour la 2e fois cette année à parler au bord d'une tombe. En avril dernier, c'était notre ami René Salangros qui disparaissait presque subitement. De nouveau, la mort brutale et aveugle vient de faucher dans nos rangs, en pleine force de l'âge, dans l'épanouissement de son énergie, celui que nous pleurons en ce moment, l'un de nos meilleurs condisciples, Edmond Demory.

C'est sur les bancs de l'école normale que nous l'avons connu. Il était parmi les plus jeunes d'entre nous, mais aussi parmi les plus actifs et les plus intelligents, et nous ne fûmes nullement étonnés de le voir arriver à la tête de notre promotion. Mais ce que nous avions surtout découvert à la 1re heure, ce furent ses qualités de cœur. Bon, serviable, bienveillant avec tous, il eut bientôt conquis l'estime, puis l'amitié de chacun. Et pendant 3 ans, il resta le camarade loyal et généreux du début. Rien d'étonnant qu'il ait laissé dans le cœur de ses anciens condisciples, le souvenir durable d'une amitié sincère. Aussi, sa mort a-t-elle causé chez tous une émotion profonde et douloureuse.

Ce n'est pas à moi qu'il appartient de vous parler du zèle et du dévouement avec lesquels il a rempli ses difficiles fonctions d'éducateur. *Mais, ce que je ne puis taire, c'est le redoublement* d'affection, de bonté qu'il prodiguait à tous, à nos réunions amicales de chaque année auxquelles il ne manquait jamais. Et ce fut une grande peine pour chacun d'apprendre en Août dernier la cause de l'absence de notre ami Edmond à notre banquet fraternel de Douai : une maladie qui, hélas ! ne devait pas lui pardonner, le retenait loin de nous.

Aujourd'hui, Edmond n'est plus.

Père et mère si cruellement éprouvés, frères *et sœurs éplorés*, vous venez de perdre le plus aimant des fils, le plus affectueux des frères. Votre chagrin est de ceux qu'on n'essaye pas de consoler. Les larmes seules peuvent, en présence d'un pareil malheur, apporter un léger soulagement à la douleur qui vous étreint. Nous tous qui avons connu, apprécié, aimé votre Edmond, *nous mêlons nos pleurs aux vôtres, parce que* nous savons mesurer l'immensité de la perte que vous avez faite.

Et maintenant, Cher Ami, il faut pour toujours te quitter. Tu dors ton dernier sommeil, mais tu ne disparais pas tout entier, car ton souvenir restera à jamais gravé dans le cœur de tes anciens camarades. Au nom de tous, je t'adresse l'éternel et le suprême adieu !

La Société de secours mutuels des anciens sous-officiers français a tenu son *assemblée générale dimanche dernier*, 27 courant, au café Delattre.

Le secrétaire-trésorier a donné lecture du procès-verbal et le rapporteur de la commission des finances fait connaître le résumé des opérations de l'année 1903.

Le rapport constate l'excellent état de la situation morale et financière de la *Société. L'effectif* au 27 décembre est de 165 membres honoraires et 208 membres participants.

L'avoir total de la Société est de 24.250 fr. 16.

L'assemblée décide de faire sa fête annuelle le 6 février prochain.

La commission des fêtes fera le nécessaire pour que cette fête soit aussi brillante que celles des années précédentes.

Les sociétaires recevront une convocation qui leur donnera tous les détails de la fête qui aura *lieu dans la salle des fêtes de M. Huber-Desrousseaux*, rue de l'Alouette.

Le président rend compte à la Société de l'arrêté ministériel en date du 24 novembre dernier, approuvant les statuts modifiés.

L'application en sera faite immédiatement.

Tout en constatant le recrutement régulier des membres participants, le président engage ces derniers à faire tous leurs efforts pour prier leurs patrons et leurs amis de venir avec nous comme membres honoraires; ils feront une *bonne œuvre en entrant dans* une Société dont la devise est : prévoyance et solidarité.

Le président rend compte de l'acceptation définitive par le conseil d'administration des six candidats dont les noms suivent : MM. Picavet, Couvreur, Stadler, Hédouin, Tassart et Dupont.

Le conseil a admis également douze membres honoraires et un membre bienfaiteur.

Par suite de la démission comme membres du conseil d'administration de MM. Hennion et Gressier, le conseil a admis provisoirement MM. Jung et Goethals, avocat.

L'assemblée générale a ratifié ce choix.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Fort, maître d'armes, rue de Lille, proposant la création d'une section d'escrime parmi les membres de la société.

La proposition est acceptée en principe ; les *sociétaires qui désirent en faire partie sont priés* de se faire inscrire au café Delattre.

Parlant ensuite de la bonne tenue du banquet au 6 décembre dernier, le Président remercie tous ceux qui ont contribué à relever l'éclat.

Il remercie tout particulièrement MM. Fiévet, Watteau, Vandenmiersche et Carlos de leur concours dévoué.

Lecture est donnée d'une lettre du trésorier de la Mutualité maternelle Roubaisienne, M. Desrousseaux-Defrenne, remerciant la société de la *somme de* 71 fr. 50 provenant d'une quête faite au profit de cette œuvre pendant le banquet.

La société ayant fait parvenir à M. le Président de la République une adresse de félicitations, a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« A l'occasion de son banquet annuel, la société de secours mutuels des anciens sous-officiers français a transmis une adresse à M. le Président de la République.

« J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir exprimer aux membres de l'Association les remerciements de M. le Président de la République pour leurs sentiments de sympathie.

« Recevez, M. le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

« *Le Préfet du Nord* : VINCENT.

Le président engage les sociétaires à faire inscrire leurs dames dans la mutualité maternelle; si elles s'inscrivent avant le 1er février prochain elles profiteront des avantages de l'Association au bout de six mois de sociétariat à condition d'avoir payé ou de payer les cotisations équivalent à dix mois de présence dans la société.

Le secrétaire de la société recevra les inscriptions le 4e dimanche de chaque mois au café Delattre.

Le Président présente ensuite M. le docteur Faidherbe, président de la Jeunesse de France (section roubaisienne. En organisant cette conférence, le conseil d'administration de la société a voulu témoigner sa sympathie envers M. le docteur Faidherbe, qui est le premier médecin de la société, et aussi engager les sociétaires d'une *œuvre éminemment française*.

Pour arriver à recruter de bons sous-officiers, il faut aussi avoir soin de la jeunesse, et c'est pour cela que la société fera tout son possible pour aider la diffusion de toutes ces œuvres qui doivent avoir une très grande influence sur l'organisation sociale.

La parole est ensuite donnée à M. le docteur Faidherbe qui, après avoir donné un aperçu d'ensemble de ce qu'est la mutualité et des conceptions diverses qui ont présidé à la réalisation de ses données, montre que la Dotation de la jeunesse de France est venu combler heureusement une lacune importante. En prenant l'enfant dès sa naissance, elle l'habitue de bonne heure à la prévoyance, en lui assurant un petit pécule pour l'heure sérieuse de l'entrée dans la vie pratique, elle le met à l'abri des difficultés premières de la mise en ménage et de l'installation, et lui facilite le bien-être pour l'avenir.

La Dotation, fondée en 1895, après moins de neuf années d'efforts, comprend aujourd'hui 1731 sections, groupe plus de 311,000 adhérents et possède près de sept millions de capital.

Les parents ou les bienfaiteurs peuvent inscrire pour chaque enfant de 1 à 5 livrets, *représentant* chacun une part pour laquelle on doit verser 1 fr. de droit d'entrée, 0 fr. 50 de cotisation mensuelle et 0 fr. 50 de frais d'administration en janvier et juillet. Au bout de 10 ans de sociétariat, soit après le versement d'une somme minimum de 71 fr. par part, le droit à la dot est acquis irrévocablement et les parents peuvent à leur choix cesser les versements ou les continuer jusqu'à liquidation et paiement de la dot.

Cette échéance se produit à l'époque du mariage *ou au plus tard à 25 ans révolus; si l'enfant* meurt après acquisition du droit à la dot, les cotisations, augmentées de leurs intérêts, sont remboursées aux parents.

Une comptabilité parfaitement tenue en triple partie, permet d'établir à la fin de chaque année la situation exacte des sociétaires dont on peut à tout instant contrôler la régularité des versements et la participation aux bénéfices de la société.

Toutes les fonctions sont gratuites et, malgré l'immense travail que donne la gestion d'une pareille société, l'économie la plus rigoureuse préside à toutes les opérations puisque, depuis quatre ans déjà, plus de la moitié des frais d'administration alloués par les statuts est versée à la caisse de réserve.

La philanthropie trouve ainsi son compte dans la dotation puisqu'une caisse, dite Caisse-Orphelinat, alimentée par les ressources extraordinaires et des cotisations volontaires, permet de venir en aide aux orphelins intéressants de la Société.

Cette conférence a été très appréciée par les *sociétaires et le président*, après avoir remercié M. le docteur Faidherbe, engage les membres de la société à faire inscrire leurs enfants dans cette œuvre qui promet de donner d'heureux résultats.

Accident de roulage. — Hier soir, vers 5 heures, M. Ernest Deglorie, domestique, au service de M. Legrain, rue du Tilleul, conduisait un camion chargé de coke, provenant de l'usine à gaz à l'abattoir.

Rue Nationale, à hauteur de l'église Notre-Dame, le chapeau d'une roue d'arrière se détacha et le chargement se répandit sur la chaussée, obstruant la voie des tramways. Un service de transbordement des voyageurs a dû être organisé pendant 40 minutes.

Accidents de travail. — M. Edouard Flauw, 25 ans, chaudronnier chez M. Crépelle-Fontaine, constructeur, rue de Nantes, s'est fait un effort en soulevant un récipient. Contusion de la région cervicale.

— Mlle Suzanne Tanghe, tisserande chez M. Alphonse Pollet, fabricant, rue de Bradford, a été blessée au pied droit en heurtant contre un rail.

— Julien Delberghe, 14 ans, bacleur chez Charles Tiberghien et fils, rue d'Anvers, s'est *coupé à l'index droit en nettoyant la barre de* propreté de son métier.

— M. Félix Pille, 44 ans, menuisier chez Achille et Pierre Pollet, peigneurs, rue de Dunkerque, a contracté un lumbago par suite d'une chute.

Arrestation sur mandat d'arrêt. — La police a mis en état d'arrestation la nommée Marie Coolsaet, 18 ans, journalière, sans domicile fixe, recherchée en vertu d'un mandat d'arrêt de *M. Delalé, juge d'instruction près le parquet* de Lille, prévenue d'incendie à Linselles, hameau du Balkan. Cette fille est mère d'un jeune enfant.

Vol de poules. — L'avant-dernière nuit 11 poules et 2 coqs ont été dérobés au préjudice de M. Emile Piat, comptable à l'usine municipale à gaz et y demeurant. Une enquête est ouverte.

FINANCES

Paris, le 31 décembre 1903.

L'année financière prend fin sur une séance peu satisfaisante.

Malgré une liquidation facile, le marché conserve ses mauvaises dispositions de la veille, que la lourdeur de notre 3 0/0 est venue encore accentuer.

La Rente Française est descendue en liquidation à 97.12 ; fin prochain, son report a varié entre 26 et 30 centimes.

Les Fonds étrangers ne sont pas mieux partagés.

Seuls, nos grands Etablissements de crédit font assez bonne contenance.

Au comptant en Banque, l'obligation 4 1/2 0/0 Tramways électriques et Chemins de fer est soutenue à 492 fr. 50. Le marché des actions des Mines de Heen s'élargit considérablement par suite des demandes continuelles ; on clôture à 33 fr. 50.

Nos Chemins de fer sont faibles.

Information financière

L'obligation 4 1/2 0/0 « Compagnie Péninsulaire pour le développement agricole et industriel de l'Espagne » est très recherchée, car son prix d'émission de 450 fr. se paye en douze échéances. Elle rapporte 22 fr. 50 net de tous impôts, ce qui capitalise ce revenu à 5 0/0, sans compter le profit pour l'acheteur au prix actuel d'une prime de remboursement de 50 francs.

ÉPICERIES : Galeries Lilloises

TOUTE PERSONNE SOUCIEUSE
DE SA SANTÉ

ne devrait jamais consommer **d'autre apéritif**
QUE L'EXCELLENT VIN
de BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec du **vieux vin de BANYULS et le meilleur QUINQUINA**

Ce puissant et délicieux tonique est, d'ailleurs, recommandé par le **corps médical**, même aux *femmes et aux enfants*.

Pris avec de l'eau, le **BANYULS-TRILLES** désaltère immédiatement et agréablement.

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets et chez les Entrepositaires

Exiger l'étiquette à cause des nombreuses contrefaçons.

SPECTACLES & CONCERTS

Hippodrome de Roubaix. — L'impresario Baret nous annonce pour la semaine prochaine une représentation du grand succès des Nouveautés *les Sentiers de la Vertu*.

On nous affirme que Baret lui-même interprétera *le principal rôle de cette exquise comédie*. Nous pouvons assurer à l'excellent comique un accueil enthousiaste car ces derniers succès dans l'*Anglais tel qu'on le parle*, les *Maris de Léontine*, l'*Article 330*, *Main gauche*, etc., ne sont assurément pas oubliés à Roubaix.

La Tournée Frédéric Achard. — Fidèle à sa louable habitude, M. Frédéric Achard viendra prochainement avec sa troupe donner une représentation de la *Marmotte*, la dernière nouveauté parisienne et le plus grand succès de la saison.

Du nouveau ! Encore et toujours du nouveau ! telle est la devise de M. Frédéric Achard, et c'est *ce qui fait le succès de ses représentations*, toujours montées d'ailleurs avec le plus grand souci artistique.

Nous sommes donc certain qu'en venant représenter la *Marmotte*, le désopilant vaudeville de MM. Antony Mars [illegible] Xanrof, M. Frédéric Achard n'a rien négligé pour faire de cette [illegible] un événement théâtral, tant sous le rapport de la mise en scène que sous celui de l'interprétation.

Il y a dans la *Marmotte* un second acte qui ne laisse pas un instant le répit aux spectateurs ; il faut rire ! rire encore ! rire toujours !

Si tous ceux qui aiment la franche gaîté se donnent rendez-vous au théâtre ce soir-là, la salle sera certainement trop petite.

CHRONIQUE DES SPORTS

ESCRIME

Samedi 2 janvier, à 7 h. 1/2 du soir, aura lieu au *Café de la Presse*, derrière l'Hôtel de Ville, à Tourcoing, la première réunion des adhérents au cercle d'escrime *Le Fleuret Rompu*, fondé par M. Deschamps, le professeur tourquennois.

Les jeunes gens désireux de faire partie de cette société, sont priés d'assister à la réunion.

TIR

Croix. — Résultats du concours de tir au fusil Gras Jouvet, à 29 mètres, qui a eu lieu dimanche, au siège des anciens militaires « La Revanche », estaminet du « Petit Riche », à l'Allumette. 198 cartons tirés :

1er prix, D. Cappelier, Croix, 38 points — 2e, H. Deleporte, Croix, 37/37 — 3e, Renard, Mouscron — 4e, Swinghedaux, Croix — 5e, J. Debuquois, Croix — 6e, Simond, Blanc-Seau, chacun 37/35 — 7e, A. Dupont, Croix, 37/32 — 8e, J. Leclercq, Croix, 36/35.

Bas nombre : 1er prix, Alf. Cornille, Roubaix, 8 points — 2e, H. Balsac, Croix, 10 — 3e, L. Balsac, Croix, 10 — 4e, J. Decrocq, Croix.

Jeux du Nord

COLOMBOPHILIE

Roubaix. — Ouverture d'*expositions* au siège de la Société le *Pigeon Roubaisien*, chez M. Emile Robbe, rue Inkermann, 145, Roubaix. 1er janvier 1904 : Exposants : MM. Félix Franck et Louis Robbe, lauréats des concours de la saison 1903. — Dimanche 3 janvier : MM. Hippolyte Jovenel et Jules Rosez, exposeront leurs meilleurs sujets provenant des meilleures races et dont la réputation n'est plus à faire.

Dimanche 10 janvier : M. Emile Robbe, l'amateur bien connu par ses nombreux succès, exposera les *sujets remarquables* de son colombier ayant remporté 40 prix pendant la saison 1903 et les vainqueurs des années précédentes.

17 janvier : M. J. Débuy, président de la Fédération du Centre et M. Joseph Dancoisne, amateurs très distingués exposeront des sujets de grande valeur.

COMBATS DE COQS

Roubaix. — Aujourd'hui 1er janvier, au Maréchal de Coyghem, Grande-Rue, à Roubaix, se jouera un 3 de 5 pour 200 francs, entre Vandoeren et Cie et l'Ours de Roubaix. Paires de plaisir à 20 francs. L'entrée au gagnant. Mise au parc à 5 heures.

Programme des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

Théâtre de Roubaix (situé rues Archimède et Richard-Lenoir). — Direction Louis Couvreur. Bureaux à 5 h. 1/2 ; Rideau à 6 h. 1/2. — Vendredi 1er Janvier 1904, à l'occasion du jour de l'An et à titre gracieux, moitié prix à toutes les places :

LES SALTIMBANQUES

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux de M. Ordonneau, Musique de L. Ganne

Au 3e tableau, grand défilé du cirque Malicorne avec fanfare.

LES ORPHELINS du Pont Notre-Dame ou l'Œuvre de Saint Vincent-de-Paul

Drame à grand spectacle en 5 actes et un prologue en 2 actes, de MM. Bourgeois et Masson

Prix des places : Places publiques, 3 fr. 25 — Loges de faces, 3 fr. — Loges de côtés, 2 fr. 50 — Orchestre, 2 fr. — Parquets, 1 fr. 25 — 1res Galeries, 1 fr. — Parterre, 50 centimes.

VILLE DE TOURCOING

Théâtre Municipal de Tourcoing (Place Leverrier). — Direction : A. Bourdette — Dimanche 3 janvier 1904 (Bureaux à 2 h. 1/2 ; Rideau à 3 h.) — Matinée : Création à Tourcoing de :

LA PRINCESSE BÉBÉ

Opérette en 3 actes de MM. Pierre Decourcelle et Georges Berr, musique de Louis Varney

Les principaux rôles seront tenus par : Mlle Aline Seraidy, M. Tournis, Mme Betsy Boile, M. Massart, M. Chancel, Mlle Laneux, M. Borel, etc.

On commencera par une comédie du répertoire.

La location sera ouverte jeudi à 9 heures.

Prix des places : Fauteuils 3 fr. ; parquet 2 fr. ; galeries, 1 fr.

Etat-civil de Roubaix

Du 31 décembre

Naissances. — Gérard Adam, rue du Tilleul, 419 — *Gaston Lefebvre*, rue de Condé, 17 — Léon Lonneu, rue d'Anzin, cour Gérard, 6 — Jean Winants, rue Marceau, 36 — Robert Vanvooren, boulevard de Beaurepaire, 160 — Henri Hernou, rue Drouot, cour Bulteau, 9 — Michel Raepsaet, rue Saint-Louis, cour Blas, 3 — Joseph Dervit, rue Blanchemaille — André Walmacq, rue de l'Epeule, 247.

Mariages. — Entre : Charles Aelvoet, 21 ans, menuisier, rue Duflot, 43 et Elodie Lerouge, 25 ans, soigneuse, même rue, 22 — Jules Vandeputte, 28 ans, appréteur, rue des Fossés, impasse Lagouville, 41 et Mélanie Rondelés, 34 ans, cabaretière, rue de la Rondelle, 13 — Léon Sallier, 26 ans, employé de commerce, rue Lavoisier, 8 et Léa Vermeersch, 17 ans, sans profession, rue Daubenton, 94.

Décès. — Julie Baert, 58 ans, rue de l'Alma, 200 — *Catherine Nuttin*, 81 ans, rue du Moulin, 73, cour Pennel, 2 — Joseph Declerck, 7 ans, boulevard de Fourmies, 50 — Coralie Pollet, 63 ans, rue Blanchemaille — Marie Dekeuninck, 75 ans, rue Blanchemaille — Joséphine Delinselle, 74 ans, quai de Nantes, propriété Dupont — Louis Demortier, 64 ans, marchand de fruits, rue du Marquisat, 40.

Prime absolument gratuite
OFFERTE PAR
LA CONFIANCE
du 1er au 10 Janvier 1904

A tous ses acheteurs, la Coopérative **LA CONFIANCE**, rue Ma Campagne, offre gratuitement deux vases ou une jardinière bleu de Sèvres, décor émaux.

Pour bénéficier de cette prime, il suffit d'acheter un litre de liqueur extra-fine (Anisette, Curaçao, Cassis, etc.) à 3 francs le litre.

Cette prime ne sera donnée qu'une seule fois à chaque client qui, néanmoins, sera autorisé, en achetant deux litres de liqueur différente, à prendre les deux vases et la jardinière de façon à avoir, complète, une garniture de fenêtre ou de cheminée.

LA CONFIANCE est la première société qui ait créé à Roubaix une distillerie de liqueurs fines.

LES VARICES

L'**Elixir de Virginie** guérit les varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit et empêche leurs récidives fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, **4 fr. 50** franco. Paris, 3, rue de la Tacherie.

Imprimerie du *Progrès du Nord*, rue Nationale, 64, LILLE.

Le Gérant : A. DESCHAMPS.

66

Le Roman d'une Figurante

Par Jules MARY

L'avocat n'eut garde de ne pas en faire son profit.

Et alors qu'un autre eût conseillé à la jeune femme de s'ouvrir au juge d'instruction, il lui demanda au contraire de réserver ces détails pour le jour où elle comparaîtrait devant la cour d'assises. Aussi, il y eut un vif mouvement de curiosité lorsque, parlant de Septime qui écoutait, tête basse, l'avocat s'écria tout à coup :

— Si cet homme avait dit la vérité, il ne resterait rien de toutes les raisons que nous venons d'indiquer, rien de notre *plaidoirie ; nous serions là*, plaidant une mauvaise cause, dont les arguments d'eux-mêmes tomberaient. Heureusement, il n'en est pas ainsi ; messieurs de la cour, et vous, messieurs les jurés, veuillez ne pas perdre un mot de tout ce qui va se dire devant vous.

Il se fit un silence profond. Les cœurs battaient.

Car, nous l'avons dit, Martha restait sympathique. Elle avait pour elle, chose rare, tous les hommes et toutes les femmes.

L'avocat reprenait :

— J'affirme que Septime Paqueron, le témoin ici présent, dont l'attitude n'a pas été sans être remarquée de tous, a fait une déposition contraire à la vérité... J'affirme...

Le président intervint sévèrement et voulut forcer l'avocat au silence ; mais celui-ci était un jeune homme d'un talent connu, déjà célèbre, qui avait, pour ainsi dire, fait sienne la cause de Martha, et qui répliqua :

— Je demande à monsieur le président la permission d'adresser quelques questions au témoin.

Le président allait refuser...

— Je le demande, dit l'avocat, non dans l'intérêt de l'accusée, mais de la justice. Les questions que je me propose d'adresser au témoin Paqueron sont brèves, et j'ajoute que les réponses du témoin apporteront, malgré lui peut-être, une vive lumière dans le débat.

Le président, d'accord avec le ministère public :

— *Interrogez !*

Et se tournant vers Septime, plus mort que vif :

— Vous, témoin, répondez !

Alors l'avocat, dont la mémoire était excellente, répéta, presque mot pour mot, la déposition du paysan afin de la rappeler aux jurés ; puis il dit :

— Cet homme a obéi à un sentiment de vengeance, de rancune, en essayant de faire croire qu'il a été l'amant de Martha Rosaora. Voici la scène qui s'est passée entre eux au pâquis de Blossette.

Martha la lui avait racontée, lui avait dit comment elle avait échappé à l'étreinte du verrier.

— Regardez, dit l'avocat, le témoin porte encore sur les lèvres l'empreinte du coup qu'il a reçu dans sa lutte avec Martha, alors que celle-ci se défendait contre ses tentatives ignobles.

Monsieur le président voudrait-il interroger lui-même le témoin sur la provenance de cette cicatrice à peine fermée ? Il appréciera ; mais avant de savoir ce que répondra le témoin, je tiens à le prévenir que j'ai d'autres questions du même genre *à lui adresser. Qu'il réfléchisse !*

Toutes les têtes se penchèrent.

Les yeux brillaient.

On devinait que c'était là le prélude d'un dénouement imprévu.

Le président fit un signe à Septime Paqueron.

— Vous avez entendu, dit-il, l'allégation de l'avocat ?... Qu'avez vous à répondre ?

Septime se leva, très rouge, la gorge desséchée, tourna autour de lui un regard affolé, essayant de découvrir quelque part un encouragement, mais il n'y avait *dans tous les yeux fixés sur lui qu'une* curiosité malveillante.

Il perdit tout à fait contenance et balbutia :

— Je ne sais pas du tout, mais là, monsieur le président, pas du tout ce qu'on me reproche. J'ai dit ce que j'avais à dire, non pas seulement tout de suite, devant le monde, mais aussi devant le juge d'instruction qui m'a une première fois interrogé.

Le président, rendu soupçonneux par l'attitude du verrier, insista sévèrement.

— Ceci n'est pas une réponse et ne peut contenter ceux qui vous écoutent... Veuillez ne pas craindre de donner des explications plus étendues.

Septime, alors, balbutia de nouveau :

— Je n'ai rien à ajouter, je le répète, à l'histoire qu'on connaît. J'ai rencontré c't'demoiselle dans le pâquis de Blossette auprès de l'auberge au cantonnier Merlin ; je lui ai conté fleurette et elle ne s'est pas montrée récalcitrante...

Martha se leva et, frémissante :

— C'est faux ! c'est faux !

— Veuillez vous asseoir et vous taire, fit le président.

— Mais ce que dit cet homme est une infâmie !

— Septime Paqueron, l'avocat de la fille Rosaora prétend que c'est en se défendant contre vous que sa cliente vous a fait une blessure dont on aperçoit la cicatrice sur vos lèvres et qui, en effet, semble de date récente...

— En v'là une blague, monsieur le président !... dit Septime qui essaya de rire et se détourna de nouveau du côté du public, afin sans doute de rendre sa gaieté plus communicative.

Mais le public resta glacé.

— En v'là une blague ! je me suis cogné contre un arbre en rentrant à la Maravisée, un soir que j'étais un peu gris. Dame ! on s'amuse quand on est jeune, n'est-ce pas ?

L'avocat intervint.

— Un détail : la main droite de ma cliente, en rencontrant les dents de son agresseur, s'est déchirée profondément, et là, comme sur les lèvres du témoin, la cicatrice est encore très apparente, très sensible.

Martha fut obligée de montrer sa main.

— Tout cela, c'est de la bonne plaisanterie, fit Septime, et ça ne détruit pas un mot de ce que j'avance.

— Aussi, dit l'avocat, si vous le voulez bien, nous ne nous arrêterons pas plus longtemps sur cet incident qui ne mérite pas d'occuper davantage l'attention de la cour.

Septime Paqueron respira. Il se croyait sauvé.

— Le témoin, reprit l'avocat, ne s'en est pas tenu contre nous à cette première tentative ; il a suivi Mlle Rosaora jusqu'à Paris, s'est enquis de son adresse, est allé la trouver dans son domicile, alors que M. Chrétien, il ne l'ignorait pas, était toujours à Thilay. Il s'est montré brutal, a insulté grossièrement notre cliente ; celle-ci, pour se défendre, n'écoutant que sa colère, la révolte de son honnêteté de femme outragée, a frappé le témoin d'un coup de poignard près de l'épaule. L'arme ayant dévié, la blessure a été insignifiante ; elle eût pu être mortelle.

Mlle Rosaora était dans le cas de légitime défense, et tous les tribunaux du monde lui eussent donné raison, si un dénouement fatal pour le témoin avait appelé ma cliente, à ce moment, devant la cour.

(A suivre).